

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-817

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise OUEST TP sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues, boulevard Eindhoven à l'occasion de travaux de remplacement de renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 17 novembre 2025 au 09 janvier 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues **sera interdite du 17 novembre 2025 au 09 janvier 2026 :**

- Boulevard Eindhoven entre l'avenue de la Vallée des Prés et l'allée du Camping direction Saint Vigor le Grand, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise OUEST TP.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le 06 novembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

Pôle Patrimoine - Centre technique municipal - 112, rue Saint-Loup - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 51 26 60

www.bayeux.fr

